Fiche ressource : Les tiers-lieux ou fabriques de nouveaux projets de mobilité dans les territoires

Qu'est-ce qu'un Tiers lieu ?

De l'anglais *The Third Place*, le Tiers-Lieu peut être traduit par « Troisième lieu ». Ce terme fait référence à la notion d'espace de sociabilisation définie par le sociologue Ray Oldenburg dans les années 50. Celui-ci en décompte trois : le premier lieu est la maison, le second le travail et le troisième lieu est un espace où l'on peut se retrouver et échanger, c'est le tiers-lieu.

Les tiers-lieux sont donc des espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle... Situés à mi-chemin entre les espaces de travail et les espaces privés, ils correspondent à une forme émergente de lieux hybrides.

Il peut s'agir d'espaces de travail partagés (coworking), d'ateliers partagés (Fablabs) mais aussi d'espaces de vente de producteurs locaux, de cafés et d'épiceries associatifs ou coopératifs, de ressourceries, de services de proximité (conciergerie), d'activités culturelles, de projets de transition, etc. Les finalités des tiers-lieux sont très diversifiées. Ce sont des espaces de coopération et d'expérimentation mais aussi d'animation territoriale. Dans les espaces ruraux peu denses, où les centres-bourgs peuvent connaître une baisse de dynamisme, les Tiers-Lieux offrent ainsi des solutions pour revitaliser les territoires.

Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté, mais tous ont une même philosophie : faire ensemble, mettre en relation des compétences sur un territoire. De fait, les tiers-lieux constituent de nouveaux espaces de lien social et de projets collectifs.

Les tiers-lieux et la mobilité

Au premier abord, les tiers-lieux apparaissent comme une solution—susceptible de limiter les déplacements et de diminuer la distance domicile/travail. Ils offrent la possibilité à des personnes travaillant loin, d'avoir accès à un espace de travail plus proche de leur lieu d'habitation. Cependant une <u>étude du Cerema de 2019</u> sur le coworking montre que les bénéfices des tiers-lieux sur la mobilité sont plus mesurés.

Le coworking rassemble dans un même espace de travail des individus n'appartenant pas à la même entreprise. Ces espaces font partie de la famille des tiers-lieux. D'après cette étude, la majorité des utilisateurs de ces espaces sont des indépendants, ou des auto-entrepreneurs. Or cette population travaille généralement depuis chez elle. Pour ces personnes l'objectif n'est donc pas de limiter leurs déplacements domicile/travail mais plutôt d'avoir des interactions sociales et professionnelles. Ainsi ces espaces de coworking créent plus déplacements qu'ils n'en suppriment.

Malgré tout, les espaces de coworking étant généralement situés proche du centre-ville, permettent d'avoir des déplacements plus courts. Ces déplacements peuvent se faire à pied, à vélo ou en transports collectifs. Dans les territoires peu denses ou périurbains, les espaces de coworking peuvent néanmoins parfois faire économiser jusqu'à 1H30 de trajets quotidiens aux pendulaires. Mais leur modèle économique sur ces territoires est complexe.

L'impact des espaces du coworking sur la mobilité n'est donc pas si évident. Mais ils n'en restent pas moins des outils pertinents en faveur de l'innovation, du développement économique local et de la revitalisation des territoires. Aussi, ils pourraient tout à fait constituer le lieu d'émergence de nouveaux projets de mobilité plus durable, d'expérimentation de nouvelles solutions, de changement de pratiques, d'apprentissages collectifs de nouveaux modes de déplacement en complément des plateformes de mobilité.

Dans certains territoires, au regard des ressources disponibles, il pourrait donc être intéressant d'appuyer la création de fabriques de projets de mobilité pour enrichir les tiers-lieux basés sur le coworking.

Quelques exemples en Pays de la Loire

La Coworkstation

À Gorges, commune du vignoble Nantais de 5000 habitants, la municipalité a offert le gîte à l'association « Coworklisson ». Cette association a pour objet de fédérer une communauté de travailleurs indépendants au sein de l'AggloH Clisson Sèvre et Maine.

Soutenue également par la communauté d'agglomération, l'association dispose d'une maison de caractère située juste à côté de la station de Tram-train.



Cet espace se compose d'un open space de 30 m², d'un bureau indépendant pour les télétravailleurs de passage, de deux salles de réunion ainsi que d'une cuisine. Un étage accueillera bientôt une association d'utilisateurs de logiciel libre Gullivigne.

Il répond à un vrai besoin des habitants, qui souffraient de l'isolement. Beaucoup sont entrepreneurs, télétravailleur ou indépendants.

Le Tiers-lieu de Saint-Denis-de-Gastines



Situé en Mayenne, cette commune de 1591 habitants s'est engagée dans la création d'un tiers-lieu. Ce projet fait suite à une réflexion conduite en 2016 avec les services de l'État et des étudiants de l'école d'architecture de Paris Belleville sur le devenir du centre-bourg.

Localisé dans un bâtiment du centre-bourg anciennement occupé par un café-restaurant, la réflexion a été partagée avec les habitants, une association culturelle, la commune de Saint-Denis-de-Gastines et la Communauté de Communes de l'Ernée.

Après plusieurs ateliers, le projet a pu être configuré dans ses grandes lignes (activités, gouvernance, animation). Outre un espace de coworking, le tiers-lieux accueillera en 2020 un fablab, un Repair'Café, des activités artistiques et culturelles, etc.

Plus d'informations

- <u>L'étude du Cerema sur « Les espaces de coworking : des outils au service de la mobilité durable ? » d'octobre 2019</u>
- Le site du gouvernement sur les tiers-lieux et son appel manifestation : https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/
- <u>L'atelier régional EcoQuartier le vendredi 21 juin 2019 : « Les Tiers-Lieux, outils de revitalisation des territoires », organisé par la DREAL des Pays de la Loire.</u>
- le site de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire (CRESS) qui anime le « Collectif d'Accélération des Projets de tiers-lieux de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire » : http://www.cress-pdl.org/
- Le site internet de l'association PING qui promeut les Tiers-Lieux : https://www.pingbase.net/